



Les victimes du 43eme bima du village de vitre 1 veulent justice

Par **eze**, le **23/06/2011** à **14:09**

Bonjour,

L'armee francaise a un champ de tir a proximite de mon village. les manoeuvres et les tirs sont un calvaire pour le village. les tirs a l arme lourde entraine de larges fissures sur les habitations, il est meme survenu un drame du fait de la negligence de cette armee qui a oublie un engin explosif defectueux sur le champ de tir, cette negligence a fait 3 blesses grave dont une porte encore les sequelles. en effet, un adolescent en promenade aux environs du champ de tir qui rappelons le n'est guere securise, ramasse l'engin. il le ramene au village sans idee aucune de ce que peut etre cet objet. il l utilise dans le cadre de ses jeux puis lassé de l engin, il l'abandonne dans l'arriere cour. 3 enfants ages de 5 a 10ans lorsque l affaire se deroula en 25 aout 2003 ramasse l engin le manipule on ne sais comment et c est le drame. interpelee,le 43eme bima n a pas reagi. pis elle n apporte aucune assistance au victime et au famille qui en avaient bien besoin. l affaire a eu lieu en cote d ivoire mais face a notre justice corrompue je vous voudrais savoir si le village ou les victimes peuvent porter plainte dans une juridiction francaise ou si le proces doit forcement se derouler en cote d ivoire. nous possedons un dossier bien monte de cette affaire. aidez nous. je me pose la question de savoir si le temps qui s est ecoulee 2003-2011 permet toujours aux victimes d etre indemnisées

Par **amajuris**, le **23/06/2011** à **22:58**

bjr,

si cette affaire a eu lieu en cote d'ivoire c'est à la justice de ce pays de faire son travail.
la justice ivoirienne si elle le juge nécessaire pourra demander des explications à la
république française.